

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLES

Nombre de membres du Comité

En exercice : 14

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Absents excusés : 3

Qui ont pris part

à la délibération : 11

SEANCE du 01 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 01 du mois de juillet, le Comité de la Caisse des Ecoles de la ville de SAINT MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle du Foyer des Anciens, sous la présidence de Colette DEMIERRE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : M. Gilles VINCENT - Mme Colette DEMIERRE - Mme Séverine MATHIVET - Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOARD - Mme Marjorie ASNARD - Mme Angélique RASTOUIL - M. Philippe DEZERAUD - Mme Agnès JAOUEN - Mme Christelle ROBINET- Mme Bénédicte ZAFRA - M. Hubert GUY-COQUILLE.

Absents excusés : Mme MOUNIE Inspectrice de l'Education Nationale - Mme Sylvie MOULINIER - Mme Aurélia TROIA

10 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR AVEC LE SIVAAD

Madame la Vice-Présidente explique à Mesdames et Messieurs les membres de la Caisse des Ecoles que, dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il conviendra d'adhérer, comme en 2014, au Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var. En effet, la durée du Groupement de Commandes est alignée sur celle du mandat des Conseillers Municipaux.

Madame la Vice-Présidente précise à l'Assemblée le contenu de cette convention :

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes permettant à ses membres d'obtenir en matière de fournitures et de services, les meilleures conditions tarifaires et qualitatives au moyen de commandes groupées conformément aux dispositions de l'article L. 2113-6 du Code la Commande Publique.

Les parties conviennent de désigner le Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD), comme coordonnateur du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Madame la Vice-Présidente demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la Convention constitutive du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var avec le SIVAAD.

DECIDE à l'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire, Président de la Caisse des Ecoles à signer la convention constitutive du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var avec le SIVAAD.

Pour extrait conforme, le 02 juillet 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300936-20200701-2020-07-01D10a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 03/07/2020

Gilles VINCENT, Président

Signé :

Le Président,
Gilles VINCENT